



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Délégation régionale académique à la  
jeunesse, à l'engagement et aux sport**

## **DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT LABELLISATION D'UNE STRUCTURE D'INFORMATION JEUNESSE**

### **IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE**

- Nom de la collectivité ou association : Pôle Jeunesses Ville de Saint-Herblain, 15 rue d'Arras 44800 SAINT-HERBLAIN
- Nom et fonction du représentant légal : Bertrand AFFILE, Maire
- Nom du/de la responsable de la structure l'information jeunesse: Lauranne AUFFRAY, responsable du Pôle Jeunesses
- Coordonnées tél : 02 28 25 23 43 - 07 64 18 17 33 et mail : lauranne.auffray@saint-herblain.fr
- Nom de l'informateur/rice jeunesse référent de la SIJ si différent du responsable : /
- Adresse(s) postale(s) des locaux de la SIJ :
  - Pôle Ressources Jeunesses du Carré des Services : 15 rue d'Arras, 44 800 Saint-Herblain
  - Pôle Ressources Jeunesses du Sillon de Bretagne : 12 ter avenue des Thébaudières, 44 800 Saint-Herblain

## **PRESENTATION DES GARANTIES APPORTEES PAR LA STRUCTURE**

Les garanties permettant la labellisation sont d'abord évaluées par la structure candidate à travers une autoévaluation, puis par le service instructeur.

Le contenu du dossier de labellisation est organisé en principes (colonne 1), objectifs opérationnels (colonne 2) et effets concrets (colonne 3) non négociables (en caractères gras) et optionnels (autres caractères). Il est ensuite validé par le service instructeur.

Les éléments de réponse pour remplir la colonne 4 « pièces justificatives » sont à rechercher dans les documents à fournir (statuts, projet de la structure, rapport d'activité, diagnostic territorial...).

Les colonnes 5 et 6 sont à renseigner par la structure qui s'autoévalue.

La colonne 7 est réservée au service instructeur qui valide ou non l'autoévaluation.

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
				Oui	Non	
1. Garantir une information objective	Offrir une information objective et indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale	S'abstenir de tout positionnement politique, religieux ou commercial dans l'exercice de sa mission		X		
	Présenter un fonctionnement démocratique (si la structure IJ est de forme associative)	Garantir la participation effective et le droit de vote des membres à jour de leurs obligations ainsi que la communication à ceux-ci des documents nécessaires à leur information, selon les modalités fixées par ses statuts ou son règlement intérieur  Faire approuver par l'assemblée générale le renouvellement régulier des membres chargés de l'administration ou de la direction ainsi que l'activité, le budget et les comptes de la structure	<i>Production des statuts et du règlement intérieur pour une association</i>			

2. Accueillir tous les jeunes sans distinction	Accueillir et informer tous les jeunes sans discrimination au sens de l'article L225-1 du code pénal	Accueillir les jeunes sans distinction de sexe ou de religion	<i>Production du projet de la structure prévoyant la mise en place de statistiques générées de fréquentation de la structure en utilisant le logiciel IJ stat</i>	<b>X</b> (mais pas d'utilisation d'IJ Stat, outil interne)		
		Adapter l'accueil aux publics les plus fragiles (jeunes sous-main de justice, jeunes sortant de l'ASE, jeunes en rupture familiale, jeunes illettrés) et aux publics à besoins spécifiques	<i>Production du projet de la structure</i>			
	Produire des documents d'information simples et compréhensibles par tous	<i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction auprès des usagers de la structure.</i>	<b>X</b>			
	Respecter le droit à la vie privée des jeunes	Respecter le droit à ne pas révéler son identité	<i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction auprès des usagers de la structure comportant une question sur le respect de l'anonymat</i>	<b>X</b> (mais pas d'enquête de satisfaction vis-à-vis de l'anonymat)		

3. Proposer une information personnalisée relatives aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire	Associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information	Réaliser un diagnostic du territoire et des publics	<i>Production d'un diagnostic récent</i>	X		
		Associer les jeunes au diagnostic et à l'élaboration du projet de la structure IJ	<i>Production sur le rôle et la place des jeunes</i>	X		
		Associer les jeunes à la vie de la structure IJ	<i>Production sur le rôle et la place des jeunes</i>	X		
		Organiser la concertation des différents acteurs environnants sur les besoins des jeunes du territoire	<i>Participation des partenaires au diagnostic</i>	X		
		Organiser l'animation du réseau sur les sujets émergents et l'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins des jeunes	<i>Production du programme d'animation de la structure prenant en compte les actions dédiées aux sujets et pratiques émergents</i>	X		
		Travailler en réseau : - avec les autres services et structures de jeunesse - les autres organismes qui interviennent auprès des jeunes	<i>Présentation du rapport d'activité indiquant les réseaux investis et la nature des partenariats</i>  <i>En cas de renouvellement, préciser si les conventions sont actives.</i>	X		
Mettre en place des partenariats pour fluidifier l'information qui concerne les jeunes	<i>Présentation du rapport d'activité indiquant le nb de conventions avec les partenaires, ou présentation de la cartographie des acteurs</i>	X				

	<b>Offrir aux usagers, sur demande, un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et de sélectionner les acteurs qui seront le mieux à même d'y répondre</b>	Présenter l'offre d'information en s'appuyant sur les demandes et les besoins des jeunes	<i>Production du projet de la structure prévoyant la mise en parallèle de la structuration de l'offre d'information et des besoins exprimés dans le diagnostic.</i>	X		
		Alimenter le site web du CRIJ et le cas échéant, la boussole des jeunes en informations à caractère local (dès son déploiement)	<i>Participation de la structure à la «boussole des jeunes» si existant sur le territoire</i>	X (ralliement Boussole des jeunes en cours)		
	<b>Contrôler l'adéquation de l'offre avec les besoins des jeunes du territoire</b>	Co-construire avec les jeunes une analyse simplifiée de leurs attentes et de leurs profils en garantissant le respect de l'anonymat.	<i>Production d'une analyse simplifiée et actualisée de leurs attentes et de leurs profils</i>	X		
		Evaluer la capacité de la structure à faire évoluer son offre en fonction des demandes des jeunes	<i>Production du projet de la structure prévoyant la mise en parallèle du résultat de l'enquête de satisfaction auprès des usagers et de l'évolution de l'offre.</i>	X		
		Faire remonter les informations au niveau national	<i>Engagement à participer aux demandes de remontées nationales organisées par le ministère et Info Jeunes France</i>	X		
		Offrir des réponses personnalisées aux questions posées	<i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur l'adéquation de l'offre d'informations par rapport aux besoins exprimés.</i>	X		
	Augmenter la fréquentation des structures IJ.	<i>Production de l'évolution des chiffres de fréquentation intra- et extra-muros (en cas de renouvellement).</i>	X			

	<b>Garantir le libre accès à l'information nationale et régionale</b>	Respecter le fonds documentaire minimum : IJ box ou autre, CIDJ national et régional, documents thématiques, quotidien régional.	<i>Abonnements aux publications du CIDJ et du CRIJ Tarifs sur le site ijbox.fr.</i>	<b>X</b>		
<b>4. Offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes</b>	<b>Délivrer une information gratuite</b>	Diffuser gratuitement les guides d'information	<i>Production des comptes de la structure et/ou du service IJ.</i>	<b>X</b>		
		Mettre à disposition les informations en ligne	<i>Recoupement de l'ensemble des informations produites sous format papier avec les contenus disponibles en ligne.</i>	<b>X</b>		
		Mettre à disposition des conditions matérielles gratuites d'accès à l'information	<i>Entrée gratuite</i>	<b>X</b>		
	<b>Proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes et mettre à disposition du matériel informatique en qualité et nombre suffisant</b>	Installer la structure dans un lieu proche des lieux de vie des jeunes et/ou d'une structure administrative concernant les jeunes (cité des métiers, maison de l'emploi...), accessible en transports en commun, respectueux des normes de sécurité.	<i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une série de questions sur l'accessibilité.</i>	<b>X</b> (pas d'enquête de satisfaction)		
		Déterminer des modes et des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes	<i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une série de questions sur l'accessibilité.</i>	<b>X</b> (pas d'enquête de satisfaction)		
		Distinguer un espace pour l'information généraliste/un espace pour la réception en entretien	<i>Existence d'espaces dédiés pour l'information généraliste, et pour la réception en entretien individuel.</i>	<b>X</b>		

		Mettre à disposition du matériel informatique alimenté en haut débit en quantité adaptée à la fréquentation	<i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant au moins une question sur l'efficacité du matériel informatique</i>	<b>X</b>		
		Encourager l'accès numérique et limiter l'impression des documents.	<i>Production du projet de la structure prévoyant une politique environnementale concernant la consommation de papier.</i>	<b>X</b>		
	<b>Délivrer des informations sur leur fonctionnement par le biais de moyens de communication adaptés</b>	Délivrer des informations sur le fonctionnement de la structure IJ par un site dédié ou un onglet sur le site de la collectivité porteuse et sur le site du CRIJ infos-jeunes.fr	<i>Existence d'un accueil en ligne. Production d'informations mises en réseau.</i>	<b>X</b>		
		Déployer, lorsqu'elle est mise en place, la « boussole des jeunes » sur les ordinateurs de consultation et développer les compétences des jeunes pour utiliser ce nouvel outil	<i>100% des ordinateurs équipés d'un raccourci vers la « boussole des jeunes » et 100% des conseillers formés à l'application</i>	(en cours)		
		Favoriser les informations accessibles par les réseaux sociaux et Internet sur Smartphone  Tendre vers la communication des documents d'information sous forme numérique  Prendre un abonnement à la documentation nationale éditée par le CIDJ : IJ box, Actuel CIDJ et un à la documentation régionale du CRIJ.  Offrir une information exacte, pratique, facile à utiliser	<i>Production du projet de la structure prenant en compte une politique de mise en ligne de l'information et d'accès par le numérique</i>  <i>Renouvellement des abonnements annuels.</i>  <i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur le caractère pratique de l'information</i>	<b>X</b> (pas d'enquête de satisfaction)		



	<p><b>Accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes liée à l'insertion professionnelle et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs du logement, de l'emploi, de la santé, de la mobilité, et l'engagement</b></p>	<p>Développer une offre de services généralistes liés à l'insertion professionnelle : aide à la rédaction de CV, lettre de motivation ...</p>	<p><i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur la qualité de l'offre de services liés à l'insertion professionnelle.</i></p>	<p><b>X</b> (pas d'enquête de satisfaction)</p>		
		<p>Développer une offre de services diversifiée dans les champs que couvre l'IJ et de mise en relation avec les structures d'information thématiques (logement, emploi, ...)</p> <p>Accompagner les jeunes plus particulièrement dans l'accès aux droits (ex. : utilisation de la boussole des Jeunes), à la mobilité, à l'engagement.</p> <p>Développer une offre « hors les murs », en lien avec le tissu associatif local (clubs de prévention, éducateurs de rues...)</p>	<p><i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la capacité de la structure à orienter le jeune vers les structures partenaires adaptées à son projet</li> <li>- sur la satisfaction du service rendu.</li> </ul> <p><i>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur la qualité et l'efficacité de l'accompagnement proposé.</i></p> <p><i>Production du projet de l'association prévoyant la création d'une offre « hors les murs ».</i></p>			
		<p>Objectif d'un équivalent temps plein minimum</p>	<p><i>Respect du seuil minimum de 0,5 ETP et affirmation d'un objectif d'1 ETP à atteindre au cours de la durée sur laquelle porte la convention</i></p>	<p><b>X</b></p>		

<p><b>5. Dispenser l'information de manière professionnelle par des personnels formés dans le cadre des réseaux régional, national de l'IJ</b></p>	<p><b>Garantir une qualification minimale des informateurs jeunesse</b></p>	<p>Pour les informateurs et les responsables locaux de l'information jeunesse : formation niveau IV et expérience d'information et d'accueil du public recommandées</p> <p>Utilisation des outils numériques courants</p> <p>Adhésion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'UNIJ (CRIJ)</li> <li>- au CRIJ</li> </ul> <p>Participation aux réunions d'information du réseau IJ organisées par l'UNIJ et par le CRIJ</p> <p>Production de documents d'information de portée locale</p>	<p><i>Production de CV ou de VAE.</i></p> <p><i>Engagement à suivre la formation de base régionale</i></p> <p><i>Production de CV ou de VAE</i></p> <p><i>Etre à jour de la cotisation</i></p> <p><i>Engagement à participer aux réunions départementales annuelles.</i></p> <p><i>Production des documents</i></p>	<p><b>X</b></p>		
<p><b>6. Organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure</b></p>	<p><b>Prévoir dans le projet de la structure IJ une évaluation des actions menées</b></p>	<p>Disposer d'un outil d'évaluation périodique</p> <p>Prendre en compte les résultats de l'évaluation pour faire évoluer les projets</p> <p>Publication annuelle d'un rapport d'activité</p>	<p><i>Production du projet de la structure</i></p> <p><i>Mise en parallèle des résultats d'évaluation et de l'évolution du projet</i></p> <p><i>Production d'un rapport annuel</i></p>	<p><b>X</b> (enquête de satisfaction à prévoir)</p>		

**PIECES COMPLÉMENTAIRES A JOINDRE EVENTUELLEMENT AU DOSSIER NOTAMMENT POUR LES PREMIERES DEMANDES :**

- 1° Une copie de l'acte ou le document officiel justifiant de l'existence de la structure (association);
- 2° Une copie de l'acte désignant la composition de l'organe dirigeant de la structure ou de l'assemblée délibérante sous la responsabilité de laquelle est placée la structure (association);
- 3° Les copies des comptes et du rapport d'activité de l'organisme relatifs au dernier exercice clos (association);
- 4° Toutes pièces étayant les garanties applicables visées aux articles 2 à 8 de l'arrêté du 19 avril 2017 dont le projet de l'association et ses statuts, le cas échéant (association)
- 5° Décision du conseil municipal, ou intercommunal ou d'administration pour la création ou le renouvellement du structure labellisée information jeunesse (collectivité et association)